

Préambule :

Partageant des valeurs humaines et sportives identiques, avec le souci commun d'apporter au jeune, une pratique physique adaptée, la FFR et l'UGSEL poursuivent leur étroite collaboration pour proposer aux enseignants des 1er et 2nd degrés, des actions éducatives concertées dans le cadre d'une animation sportive motivante. Pour la FFR, cette action est constitutive du plan **Ecol'Ovale**, adopté par son comité directeur le 28 juin 2018.

Cette relation se traduit par la signature d'une convention cadre de partenariat le 9 Novembre 2019 et la mise en place d'un plan d'action annuel, tenant compte des projets de chacun des acteurs. C'est pourquoi il est important que, sur le plan départemental, les acteurs puissent se rencontrer, se connaître et organiser les actions qu'ils vont mener de concert. La constitution d'une structure de concertation s'avère plus que nécessaire et doit s'organiser sous la forme d'un groupe de pilotage mixte, qui détermine les besoins et les attentes de chaque partenaire, autour des priorités de développement ci-jointes.

Ce plan départemental permettra d'identifier et de quantifier les relations effectives pour proposer les ressources nécessaires à la mise en place d'actions partenariales.

Pour l'année 2020 / 2021 seront donc éligibles à l'attribution de matériel pédagogique rugby :

- **Les actions de formation continue à destination des enseignants et du personnel susceptible d'intervenir auprès des élèves afin de rendre la pratique du rugby accessible à tous et en autonomie professionnelle.**

Nous vous invitons fortement à poursuivre ces formations, en les intégrant à votre projet d'animation pédagogique et sportive. Nous préconisons pour agir en direction du public en cycle 3, de prendre appui sur la pratique du rugby à V pour former les personnels volontaires. Cette version de notre activité semble plus propice au dépassement des appréhensions initiales des uns et des autres. Elle est aussi plus simple à mettre en œuvre pour des intervenants néophytes.

Attribution matérielle :

Le « groupe national affaires scolaires » de la FFR se réunira début juin pour statuer sur les attributions, au regard des fiches « projet » et « bilan » qui lui seront parvenues.

Les responsables départementaux et les référents rugby scolaire FFR de secteur s'efforceront de veiller à la bonne affectation du matériel alloué par la FFR.

La signature de la convention est, pour nos deux fédérations, incontournable car elle valide un processus de relation partenariale authentique.

Les représentants de notre Groupe de Pilotage départemental sont :

- **Pour le Comité départemental UGSEL :**
- **Pour le Comité départemental FFR :**

Dates de concertation du groupe de pilotage : Deux par an (au minimum – aux 1er et 3ème trimestres)

Le Plan d'Actions est à retourner par courriel, correctement renseigné et accompagné impérativement des fiches « Actions », aux dates fixées, avec la convention signée par les 2 partenaires dès la phase de projet :

- **le 15 Novembre pour la phase de projet.**
- **le 15 mai 2020 pour la phase de bilan.**

Partenariat éducatif à renvoyer avant le 15 Novembre 2020 :

- Par les CD UGSEL à Patricia PETIT p-petit@ugsel.org et en copie au coordinateur territorial UGSEL.
- Par les CD FFR : Par courriel au Président de la Ligue Régionale de Rugby

Convention départementale FFR / UGSEL

| | | | |
|--|--|-------------------------|--|
| Entre le comité UGSEL de : | | Représenté par : | |
| Et le Comité Départemental de : | | Représenté par : | |

Article : 1

Parmi les activités physiques et sportives au programme des établissements scolaires, l'activité Rugby peut être utilisée par les professeurs d'EPS ou des écoles pour atteindre les objectifs définis dans les contenus d'enseignement. Cette activité peut également trouver sa place dans le cadre d'activités complémentaires de l'EPS sur le hors temps scolaire. Pour la FFR, cette action est constitutive du plan **Ecol'Ovale**, adopté par son comité directeur le 28 juin 2018 et confirmée par convention signée le 9 novembre 2019.

Article : 2

Une documentation pédagogique élaborée par le comité de Rugby et/ou par le comité Ugsel sera fournie à tout enseignant qui souhaite enseigner seul cette pratique. Ces documents devront proposer des situations pédagogiques organisées en modules d'apprentissage, ainsi que des situations d'évaluation des acquis des élèves.

Article : 3

Le Comité départemental de Rugby et/ou le Comité UGSEL pourront apporter une aide aux écoles en matériel ou en installations par le biais de structures locales. Les frais occasionnés par les interventions sont à la charge des parties signataires intervenantes. Dans le cas d'une intervention commune, chaque partie signataire prend à sa charge ses propres frais d'intervention.

Article : 4

Les aides accordées par la fédération au partenariat UGSEL / FFR dans le cadre du PAD feront l'objet d'une concertation entre les deux parties en amont de leur affectation. Seront alors débattues les modalités de leur utilisation et les clés de répartition éventuelles en fonction des actions menées par le comité FFR ou le comité UGSEL.

Article : 5

Les signataires s'engagent à respecter et faire respecter les missions et les principes de l'institution scolaire et notamment celui de la responsabilité pédagogique de l'enseignant de la classe qui exerce, dans tous les cas, une participation active.

Article : 6

En cas de besoin, le comité départemental UGSEL pourra solliciter, pour des actions de formations et d'informations des cadres techniques affectés sur les bassins du Comité départemental de Rugby.

Article : 7

Les savoirs acquis par les élèves peuvent leur permettre de s'intégrer aux sein des structures éducatives péri-scolaires et de participer aux activités mises en place par les clubs. Des documents d'informations sur l'accueil dans les structures sportives pourront être proposés.

Article : 8

Des rencontres ponctuant des modules d'apprentissage pourront être programmées et co-organisées par les signataires.

Article : 9

Les actions menées localement devront respecter les principes de bases figurant en annexe à la présente convention et donneront lieu à une évaluation. Leur mise en œuvre (engagement, organisation, suivi, évaluation ...) sera confiée au comité Ugsel départemental.

Article : 10

Les actions d'animation pourront donner lieu à la distribution aux élèves de Pass' Rugby, permettant de quantifier le nombre de participants aux opérations mises en œuvre.

Article : 11

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an, à compter de l'année scolaire Elle est renouvelable automatiquement par tacite reconduction.

La convention ne peut pas être rompue en cours d'année scolaire. Toute demande de révision ou d'interruption s'effectuera avant le 31 juillet et s'appliquera dès la rentrée scolaire suivante.

Pour le Comité UGSEL :**Pour le Comité Départemental FFR :**

Cette convention officialise le travail effectué par le groupe de pilotage départemental. En vue de l'attribution de dotations de kits.

Partenariat éducatif à renvoyer avant le 15 Novembre 2020

- Par les CD UGSEL à Patricia PETIT p-petit@ugsel.org et en copie au coordinateur territorial UGSEL.

- Par les CD FFR : Par courriel au Président de la Ligue Régionale de Rugby

**PROJET Plan d'Action Départemental
« Graine d'Ovalie » et « Terre d'Ovalie » 2020 / 2021**

| | | | | | |
|---|--|------------|--|-------------|---------|
| Département : | | Académie : | | Ligue FFR : | |
| Chaque action ci-dessous sera développée impérativement sur une fiche annexe | | | | | |
| Formation continue d'enseignants et de jeunes | | | | Dates * | Lieux * |
| Action 1 : Stages de jeunes arbitres | | | | | |
| Action 2 : Stages de Formation de professeurs des écoles | | | | | |
| Action 3 : Stages de Formation de professeurs d'EPS | | | | | |
| La ou les actions de formations ci-dessus donneront lieu à : (si oui, à développer dans la fiche annexe) | | | | | |
| Une pratique EPS en classe | | | | Oui | Non |
| Des rencontres amicales interclasses ou inter-écoles | | | | Oui | Non |
| Dates des réunions du groupe départemental de pilotage | | | | | |

* Joindre obligatoirement les dates et lieux

Fait à le

| | | |
|--|--|--|
| Cachet et signature du Comité Départemental FFR | Cachet et signature du Comité Départemental UGSEL | Cachet et signature de la Ligue régionale FFR |
| Nom : | Nom : | Nom : |
| Prénom : | Prénom : | Prénom : |
| Signature : | Signature : | Signature |

Partenariat éducatif et fiche projet sont à renvoyer avant le 15 Novembre 2020

- Par les CD UGSEL à Patricia PETIT p-petit@ugsel.org et en copie au coordinateur territorial UGSEL.
- Par les CD FFR : Par courriel au Président de la Ligue Régionale de Rugby

**Après signature, accompagné de la convention et du partenariat éducatif, le Président de la Ligue Régionale de Rugby
adressera ce projet, par courriel avant le 15 Décembre 2020
au référent rugby scolaire FFR de secteur (liste jointe) et à la FFR : rugbyscolaire@ffr.fr**

BILAN
Plan d'Action Départemental
« Graine d'Ovalie » et « Terre d'Ovalie » 2020 / 2021

COMPLETER LA LISTE D'EMARGEMENT CI-JOINTE LE JOUR DE L'ACTION

| | | | | | |
|--|--------------|--------------|---------------------------|-------------|--|
| Département : | | Académie : | | Ligue FFR : | |
| Ce document devra être accompagné des fiches « Actions » explicatives (Cf. annexes). | | | | | |
| Formation continue d'enseignants et de jeunes | Dates | Lieux | Nb de stagiaires * | | |
| Action 1 : Stages de jeunes arbitres | | | | | |
| Action 2 : Stages de Formation de professeurs des écoles | | | | | |
| Action 3 : Stages de Formation de professeurs d'EPS | | | | | |
| La ou les actions de formations ci-dessus ont donné lieu à : | | | | | |
| Une pratique EPS en classe | Oui | Non | | | |
| Des rencontres amicales interclasses ou inter-écoles | Oui | Non | | | |
| Un partenariat CD FFR – CD UGSEL par l'intervention du CRT | Oui | Non | | | |
| Une remise officielle des kits reçus l'année précédente (joindre obligatoirement tout article de presse, photo...) | Oui | Non | | | |

*Joindre obligatoirement la liste d'émargement

Fait à : le :

| | | |
|--|--|--|
| Cachet et signature du Comité Départemental FFR | Cachet et signature du Comité Départemental UGSEL | Cachet et signature de la Ligue régionale FFR |
| Nom : | Nom : | Nom : |
| Prénom : | Prénom : | Prénom : |
| Signature : | Signature : | Signature : |

Fiches BILAN à renvoyer accompagné des pièces à joindre avant le 10 mai 2021 :

- Pour les CD UGSEL : au délégué départemental UGSEL
- Pour les CD FFR : Par courriel au Président de la ligue régionale de rugby pour validation et signature

Après signature, accompagné des pièces à joindre, le Président de la Ligue Régionale de Rugby adressera ce bilan par courriel avant le 20 mai 2021 au référent rugby scolaire FFR de secteur (liste jointe) et à rugbyscolaire@ffr.fr

